

Souvent, des problèmes d'ordre politique viennent compliquer le règlement des situations de violation des droits de la personne. En Amérique centrale, au Moyen-Orient, en Afrique australe et en Asie du Sud-Est, il est devenu malaisé d'aborder la question du respect des droits de la personne hors du contexte des luttes politiques. Ces droits sont de plus en plus une source de mésentente entre l'Est et l'Ouest, certains États d'Europe de l'Est faisant valoir que l'application des normes de base établies en vertu de l'Acte final d'Helsinki doit être considérée comme une affaire strictement intérieure. L'utilisation des droits de la personne comme arme tactique dans les guerres idéologiques ou pour servir des intérêts économiques nuit considérablement aux tentatives faites par la communauté internationale pour porter rapidement secours aux victimes de tragédies humaines, quelles qu'elles soient.

Le Canada n'a pas hésité à dénoncer les violations des droits de la personne qui se produisent notamment en Pologne, au Salvador, au Guatemala, en Afrique du Sud et en Afghanistan. Le respect de ces droits constitue un critère d'admissibilité à l'aide canadienne; sont exclus les pays où les excès commis par le gouvernement ont gravement perturbé l'ordre social. Lors d'entretiens avec des dirigeants de pays où les droits de la personne sont régulièrement bafoués, le Premier ministre n'a pas manqué d'exprimer son inquiétude à cet égard, profitant souvent de l'occasion pour s'engager à favoriser un rapprochement avec les pays en question et à leur accorder de l'aide au titre de leur développement advenant une amélioration de la situation.

Devant l'Assemblée générale des Nations Unies et la Commission des droits de l'homme à Genève, le Canada s'est déclaré partisan de deux grandes lignes d'action, la première visant la lutte contre les violations à caractère générique ou thématique, et la seconde concernant l'éventuelle mise en place de mécanismes de surveillance.

La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est entrée

en vigueur en janvier 1982. Le Canada est un des pays qui ont le plus contribué à la rédaction de cette convention, et l'un de ses plus ardents défenseurs; un Canadien a été élu membre du comité chargé d'en surveiller l'application. Le Canada est également représenté au sein du groupe de travail qui rédige le projet de convention contre la torture, et il a insisté pour que cette convention comporte une clause établissant l'universalité de son application. En vertu d'une telle clause, n'importe quel tortionnaire, où qu'il se trouve, pourrait être poursuivi en justice quelle que soit sa nationalité ou celle de sa victime et peu importe le lieu où la torture a été infligée.

Depuis sa création en 1980, à la suite d'une initiative prise par le Canada, le groupe de travail des Nations Unies chargé d'étudier les cas de personnes disparues a présenté des rapports sur plus de 2 100 personnes déclarées manquantes dans 22 pays. Il a aussi institué une procédure d'urgence, un précédent du genre aux Nations Unies, qui autorise le président à intervenir dans les cas de disparitions signalées par des voies prioritaires en entrant immédiatement en contact direct avec le gouvernement intéressé.

Le Canada s'est aussi occupé de la préparation d'un rapport sur les mouvements soudains de populations, où sont analysées les causes profondes du phénomène et les mesures à envisager pour éviter la répétition de ces exodes massifs et les violations des droits de la personne qui y sont reliées.

Le Canada s'est efforcé de profiter pleinement des occasions que lui offraient les rencontres tenues à Madrid dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) pour faire valoir son point de vue. Il n'a pas manqué de défendre les droits de la personne, en particulier en ce qui a trait à l'application des clauses de l'Acte final relatives à la liberté de mouvement, insistant pour que les causes humanitaires progressent au même rythme que la sécurité militaire. La délégation canadienne a proposé que des spécialistes se réunissent à la suite de la rencontre de Madrid pour discuter de droits de la personne.